



Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme recrute

Médecin de prévention / Médecin du Travail

Direction Générale des Ressources / Direction des Ressources Humaines / Service Santé et Prévention

Cadre d'emplois
Médecins territoriaux

Les candidats titulaires de la Fonction Publique ou inscrits sur liste d'aptitude devront impérativement fournir une copie du dernier arrêté de situation administrative ou de l'attestation de réussite au concours

PROFIL DE POSTE

Le Service Santé et Prévention du Département du Puy-de-Dôme, rattaché à la Direction des Ressources Humaines, a pour mission d'accompagner la collectivité dans le déploiement de sa politique en matière de santé, sécurité et qualité de vie au travail. Le service est organisé autour d'une équipe aux compétences larges, composée de deux médecins de prévention (dont ce poste), une assistante de santé au travail, une médiatrice interne professionnelle, chargée de mission RPS, deux techniciens prévention, trois animateurs prévention et formations sécurité. Le poste est placé sous l'autorité administrative de la responsable du Service Santé et Prévention, qui veille à permettre la qualité du travail du médecin et la coopération pluridisciplinaire, dans le respect de son autonomie d'organisation et de la déontologie médicale. Le médecin de prévention travaille également en étroite collaboration avec le Service de l'Action Sociale en faveur des personnels et la chargée d'accompagnement professionnel - référente handicap. Le Département regroupe près de 2 600 agents et une centaine de métiers différents, administratif, social, technique, des Routes, des Collèges, de l'Action Sociale, de la Culture et de l'Aménagement du Territoire. Dans ce cadre, le médecin de prévention assure un rôle de conseil auprès de l'Autorité Territoriale, en matière de santé au travail, il a vocation à prévenir les altérations de la santé des agents du fait de leur travail, en assurant à la fois leur surveillance médicale et une action sur le milieu professionnel. Il travaille également en coopération sur des projets communs dans le cadre de la politique de santé au travail et d'amélioration des conditions de travail et sur des projets pour lesquels la collectivité sollicite son expertise.

ACTIVITES

1 - Activité médicale : conseiller l'Autorité Territoriale en matière de santé au travail et assurer le contrôle de l'aptitude médicale

- Assurer les visites médicales réglementaires et à la demande, dans un ordre de priorité qu'il détermine en fonction des risques, ainsi que les actes médicaux de prévention (vaccinations, examens complémentaires). Pour 60% des visites, cette activité s'effectue au siège du Conseil départemental, dans des locaux médicaux adaptés indépendants, tout en restant en proximité des services de la DRH ; le reste est effectué sur différents sites du département, dans des locaux adaptés ;
- Apporter son conseil à l'Autorité territoriale, à l'encadrement, aux agents et à leurs représentants, sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter et diminuer les risques professionnels, et d'améliorer les conditions de travail ;
- Contrôler l'aptitude au poste de travail, détecter les problématiques et proposer des solutions pragmatiques adaptées au contexte, en lien constant avec les responsables hiérarchiques directs ;
- Proposer à la collectivité des pistes d'amélioration en matière de santé au travail, au plan collectif et pour les situations individuelles ;
- Établir un bilan annuel d'activité ; établir les rapports nécessaires à la commission de réforme et au comité médical départemental

2 - Activités dans le cadre du tiers temps:

2.1 Conduire des actions sur le milieu professionnel

- Participer à l'évaluation des risques professionnels et aux études des postes pour leur aménagement ; prendre connaissance des conditions de travail des agents ; rechercher et proposer des mesures pour compenser ou éviter les restrictions médicales ;
- Être membre actif de la cellule de réception des situations d'alertes RPS (agressions, chocs traumatiques et émotionnels, accidents graves, décès...) : collaborer à la gestion de crise, assurer l'organisation des prises en charge médicales et psychologiques d'urgence, assurer le suivi médical post-événement des agents concernés, être force de proposition pour améliorer la performance de ce dispositif ;
- Apporter des éléments de son expertise et réaliser des études de postes dans l'objectif du reclassement professionnel ;
- Établir et tenir à jour les fiches individuelles et collectives d'exposition ;
- Travailler avec la référente handicap et l'assistant social du personnel, en matière d'insertion des personnels en situation de handicap ;

2.2 Participer aux actions transversales de prévention et de sensibilisation ; participer à la vie du Service Santé et Prévention

- Proposer la mise en place d'actions d'information et de prévention sur des problématiques identifiées dans le cadre de son activité de suivi médical ;
- Participer aux réunions et groupes de travail du CHSCT ; y présenter son rapport annuel d'activités ;
- Participer à des actions collectives structurées autour des projets du Service Santé et

- Prévention, orientée sur la prévention en santé au travail ;
- Communiquer sur son action, établir des bilans et évaluer les résultats ;
 - Participer aux réunions pluridisciplinaires du Service Santé et Prévention.

EXPERIENCES ET COMPETENCES

1 - CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

- Règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (HSST)
- Typologie des risques au travail
- Médecine du travail
- Méthodes et outils d'analyse et de diagnostic médical
- Pathologies et psychopathologies du travail

2 - COMPETENCES TECHNIQUES

- Participer à la politique de prévention de la collectivité
- Repérer les comportements à risque
- Evaluer l'aptitude au poste de travail
- Elaborer un diagnostic médical
- Identifier les risques potentiels des postes de travail
- Pratiquer des examens médicaux
- Proposer des aménagements de postes de travail
- Accueillir le patient et le mettre en confiance
- Evaluer les besoins en soutien psychologique

3 - APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Aptitude à l'écoute
 - Empathie
 - Sens relationnel
 - Diplomatie
 - Disponibilité
 - Loyauté
 - Aptitude au travail en équipe
 - Ouverture d'esprit
- DES Médecine du Travail / Médecine et Santé au Travail
- Une expérience en service de médecine de prévention serait appréciée

LIEU D'EXERCICE DES FONCTIONS

Hôtel du Département

MOTIF DE VACANCE D'EMPLOI

Disponibilité

CONDITIONS PARTICULIERES

Poste à temps complet
Permis B exigé

CONTACT

Service Développement des Ressources

04 73 42 29 66 ou 04 73 42 29 68

recrutement@puy-de-dome.fr

Mme Anne-Sophie CARON

Chef du service Santé et Prévention

04 73 42 20 57

Dépôt des candidatures au plus tard le :

Vendredi 29 Mars 2019

Merci d'envoyer votre lettre de candidature (*En rappeler la référence: **2019.03.325***)
et votre curriculum vitae détaillé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Direction des Ressources Humaines

24 rue Saint-Esprit

63033, Clermont-Ferrand Cedex 1

🔍 PUY-DE-DOME.FR